



ASSEMBLÉE NATIONALE

11ème législature

médecine scolaire et universitaire

Question écrite n° 6938

Texte de la question

M. Jean-Michel Ferrand attire l'attention de M. le ministre de l'éducation nationale, de la recherche et de la technologie sur le manque de postes d'infirmières conseillères de santé dans l'éducation nationale. De la maternelle à l'université, les postes d'infirmières conseillères de santé manquent cruellement. Pourtant, en 1990, les lycéens manifestaient pour demander un poste dans chaque lycée. En 1994, lors des débats autour du nouveau contrat pour l'école, les jeunes ont fait émerger une forte demande d'infirmières conseillères de santé dans chaque établissement du second degré, et plus spécialement dans chaque collège. En 1997, le Parlement des enfants a retenu une seule loi, réclamant un poste d'infirmière par école. Il lui demande quelles mesures il entend prendre en vue de créer les postes qui font défaut.

Texte de la réponse

Lors de la dernière rentrée scolaire, le taux moyen d'encadrement en personnel de santé et de service social était d'une infirmière pour 2360 élèves et d'une assistance sociale pour 2670 élèves. Le renforcement des effectifs et l'amélioration du taux d'encadrement seront poursuivis et accrus au cours du prochain exercice par l'inscription dans la loi de finances d'une mesure de création de 300 emplois d'assistance sociale. Sur ce contingent, 125 emplois de chaque catégorie sont mis à la disposition des académies depuis le 1er janvier 1998, dans le cadre des mesures destinées à lutter contre la violence en milieu scolaire. Les missions confiées aux personnels infirmiers et sociaux scolaires sont nombreuses, importantes et difficiles à réaliser dans leur intégralité. Compte tenu de l'évolution de notre société et des problèmes générés par cette évolution, ces différentes missions doivent néanmoins être hiérarchisées et modulées en fonction des priorités retenues. Il appartient aux recteurs d'appliquer les directives ministérielles et, en fonction des réalités du terrain et des besoins signalés, de définir les orientations particulières propres à chaque académie, avec l'aide, le conseil et la collaboration des conseillers techniques compétents.

Données clés

Auteur : [M. Jean-Michel Ferrand](#)

Circonscription : Vaucluse (3^e circonscription) - Rassemblement pour la République

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 6938

Rubrique : Enseignement

Ministère interrogé : éducation nationale, recherche et technologie

Ministère attributaire : éducation nationale, recherche et technologie

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 1er décembre 1997, page 4298

Réponse publiée le : 16 février 1998, page 898